



## ÉLABORATION DU PROJET PROFESSIONNEL

fiche 1 : Élaboration du projet professionnel

## COMPÉTENCES TRANSVERSALES

### Compétences de base

fiche 2A : Acquisition ou renforcement du français compétence professionnelle

fiche 2B : Remise à niveau – acquisition des pré-requis pour entrer en formation

### Compétences personnelles

fiche 3A : Développement des aptitudes personnelles

fiche 3B : Mobilité : permis de conduire

## COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

fiche 4 : Pré qualification – professionnalisation

fiche 5 : Qualification

## ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ

fiche 6 : Accéder à l'emploi

fiche 7 : Développer un accompagnement ciblé, levier pour l'insertion professionnelle des publics vulnérables

# ÉLABORATION DU PROJET PROFESSIONNEL

## Fiche 1

### **OBJECTIFS GENERAUX**

Cette action doit permettre au public d'élaborer et de confirmer son projet professionnel. L'accompagnement proposé pourra prendre en charge l'ensemble de la démarche d'élaboration, ou être ciblé sur certaines étapes de l'élaboration du projet.

### **PROFIL DU PUBLIC**

Le public visé est allocataire du RSA résidant en Seine-Saint-Denis avec un parcours d'insertion formalisé dans un Contrat d'Engagement Réciproque (CER) ou un PPAE (Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi), pour lesquelles différentes étapes de niveau d'élaboration du projet professionnel peuvent être définies :

- la personne n'a pas de projet professionnel stabilisé, il s'agira alors de faire découvrir le monde de l'entreprise et des secteurs porteurs / que la personne puisse travailler à un bilan personnel et professionnel et faire le point sur sa situation
- la personne exprime une ou quelques idées de projet-s professionnel-s, il s'agira d'approfondir les pistes et d'en étudier la faisabilité
- la personne a déjà une idée concrète de projet professionnel réaliste et réalisable, il s'agira de permettre à la personne de confirmer son projet par une mise en situation / une fois le projet confirmé, d'élaborer un plan d'action pour concrétiser ce projet (accès à formation, emploi, levée des obstacles)

Dans tous les cas, le porteur de projet devra s'appuyer sur l'expérience des personnes et faire ressortir les compétences acquises / à acquérir en lien avec le projet professionnel.

### **OBJECTIFS PEDAGOGIQUES**

Les actions pourront porter sur tout ou partie du schéma d'élaboration et de validation du projet.

#### Élaborer son projet professionnel :

- établir un bilan personnel et professionnel : faire le bilan de ses expériences, ses centres d'intérêts, etc. ; faire un bilan de compétences...
- découvrir le monde professionnel (cadre réglementaire, découverte métiers...) et élargir son champ des possibles, en découvrant notamment des secteurs porteurs mal connus ;
- approfondir des pistes de projets professionnels pour se centrer sur 1 secteur, ou 1 ou 2 métiers accessibles et réfléchir à un plan d'action pour réaliser son projet.

#### Confirmer et valider son projet professionnel :

- tester en situation le métier ciblé, à travers une immersion en entreprise ou à défaut un plateau technique, et vérifier si les compétences sont acquises ou acquérables et les appétences / la représentation du métier correcte.
- élaborer le plan d'action : définir les démarches à engager pour arriver à l'objectif d'exercer le métier choisi

## **CONTENU ET MODALITES**

Le porteur de projet devra détailler la démarche mise en œuvre, les méthodes pédagogiques et les outils utilisés pour accompagner les personnes dans l'élaboration ou la validation de leur projet. La partie « validation » fera notamment ressortir une évaluation des compétences et aptitudes de la personne à l'emploi visé.

En cas de proposition d'action spécialisée sur un ou plusieurs secteurs porteurs, la note d'opportunité du dossier de candidature devra faire apparaître le-s code-s ROME correspondant-s et démontrer que les secteurs abordés sont pourvoyeurs d'emploi.

Le porteur de projet détaillera les modalités du partenariat mis en place pour l'orientation vers l'action : liens systématiques avec les services référents ; articulations des parcours avec d'autres organismes du PDIE, notamment pour l'étape de validation des projets...

Le porteur de projet devra être en mesure d'orienter les participants vers différents acteurs de l'insertion professionnelle et de l'emploi à l'issue de l'action, notamment pour des suites de parcours, et devra conserver, tout au long de l'action, un lien avec les services référents dans le cadre du suivi individuel des participants.

Des temps libres destinés aux démarches administratives devront être intégrés.

## **EVALUATION**

Les modalités d'évaluation seront déterminées conventionnellement :

1/ sur la base de la conformité aux modalités d'organisation de l'évaluation du dossier de candidature

2/ sur les indicateurs d'efficacité demandés par le Département, notamment :

- le nombre d'entretiens,
- le nombre d'ateliers,
- le nombre de bénéficiaires,
- les suites de parcours,
- le nombre de projets validés,
- évaluation des compétences acquises / à acquérir à partir d'outils concrets, pouvant par exemple être inspiré de la carte régionale des compétences, du référentiel CléA...
- l'accès à la formation ou à l'emploi des bénéficiaires à l'issue de l'action (3 mois après l'action).

# COMPÉTENCES TRANSVERSALES : Compétences de base

## Acquisition ou renforcement du français compétence professionnelle

### Fiche 2A

#### **OBJECTIFS GÉNÉRAUX**

Cette action doit permettre aux allocataires du RSA d'améliorer leur maîtrise du français en situation professionnelle ou d'insertion professionnelle.

Selon la maturité du projet de la personne accompagnée, cette action devra contribuer à bâtir les premières étapes de son projet professionnel ou de le consolider. Les actions pourront proposer un ciblage sur la découverte et une meilleure connaissance de certains secteurs porteurs.

#### **PROFIL DU PUBLIC**

Le public visé est allocataire du RSA résidant en Seine-Saint-Denis, souhaitant améliorer son niveau de langue, avec un parcours d'insertion formalisé dans un Contrat d'Engagement Réciproque (CER) ou un PPAE (Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi), et :

- n'ayant pas de projet professionnel défini, ou
- ayant une idée de projet professionnel dans un secteur ciblé, mais souhaitant approfondir sa connaissance afin d'être mieux à même de confirmer son projet.

*NB : Des actions linguistiques professionnalisantes, centrées sur l'acquisition de gestes techniques spécifiques à un métier (ou une famille de métiers donnée), et intégrant un travail sur l'apprentissage de la langue pour un public allophone, pourront également être proposées. Elles s'adresseront à un public ayant un projet professionnel défini et validé et devront se référer aux exigences de la fiche 4 « pré-qualification / professionnalisation » du présent appel à projets.*

#### **OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES**

Les actions proposées devront permettre l'acquisition des compétences de compréhension et d'expression écrite et orale liées au monde professionnel, et l'élaboration ou l'approfondissement du projet professionnel :

- développer des apprentissages de la langue dans le cadre d'un travail sur le projet professionnel,
- approfondir ses connaissances et sa maîtrise de la langue liées à la découverte d'un secteur ou un métier ciblé

Le porteur de projet précisera, pour chaque type d'action, les objectifs poursuivis de compréhension et d'expression, en situation d'insertion professionnelle ou en situation professionnelle. A titre d'exemple (détailler le niveau attendu en fin d'action) :

- comprendre et savoir répondre à des questions sur son expérience, son projet, son parcours, ses choix...
- comprendre une consigne professionnelle, offre d'emploi, une fiche de poste, principaux éléments contrat de travail...
- savoir présenter et valoriser son expérience, son projet, son parcours, ses compétences...

- savoir remplir formulaires, savoir rendre compte des principaux événements de la journée, produire un écrit argumenté en réponse à une question professionnelle...

L'utilisation de référentiels du type CléA, ou de méthodes inspirées de « operandi », etc. est encouragée en complémentarité du CECRL.

## **CONTENU ET MODALITÉS**

- Apprentissage de la langue dans le cadre d'un travail sur le projet professionnel :

L'action devra inclure des modules de découverte du monde professionnel avec contact avec le monde professionnel et/ou d'aide à l'émergence d'un projet professionnel : en interne ou en mobilisant un partenariat propre à l'organisme ou dans le PDI, et ce pour tout niveau de maîtrise de la langue.

- Connaissance et maîtrise de la langue liées à la découverte d'un secteur ou un métier ciblé :

L'action pourra cibler quelques secteurs porteurs, permettant de découvrir le vocabulaire et l'environnement des secteurs visés, dans un objectif d'atteindre le niveau pour entrer en qualification ou pré-qualification dans le secteur visé. Des périodes en entreprise pourront ainsi être envisagées pour confirmer le projet professionnel.

En cas de proposition d'action spécialisée sur un ou plusieurs secteurs porteurs, la note d'opportunité du dossier de candidature devra faire apparaître le-s code-s ROME correspondant-s et démontrer que les secteurs abordés sont pourvoyeurs d'emploi, sachant qu'il est rappelé que les actions linguistiques professionnalisantes (apprentissage de gestes techniques) devront respecter le cahier des charges de la fiche « pré-qualification / professionnalisation » du présent appel à projets.

### Pour toutes les actions :

Le porteur de projet sera attentif, dans la mise en œuvre de l'action, au repérage des compétences transférables des personnes accompagnées, du fait d'expériences antérieures, notamment dans leur pays d'origine.

Par ailleurs, les actions devront spécifier le(s) profil(s) cible(s) :

- personnes peu (< 6ans) ou pas scolarisées dans leur pays d'origine / personnes scolarisées
- personnes non communicantes / communicantes / à l'aise à l'oral
- le niveau minimum du CECRL requis, ceci afin de contribuer à la lisibilité de l'offre globale de formation en compétences linguistiques.

Une attention particulière sera portée aux actions favorisant le mixage des publics selon les niveaux linguistiques et les profils d'apprentissage, les entrées/sorties permanentes...

Lors de la phase de recrutement, l'organisme devra évaluer les besoins en linguistique des candidats accueillis. Ces besoins devront être communiqués aux prescripteurs via la fiche de prescription.

Des temps libres destinés aux démarches administratives devront être intégrés.

À la fin de la formation, l'organisme devra déterminer le niveau de langue atteint par le bénéficiaire et évaluer ses besoins en linguistique, ceci afin de favoriser la fluidité des apprentissages linguistiques si une suite de parcours s'avère nécessaire. Le niveau d'élaboration du projet professionnel devra également être transmis aux prescripteurs.

En fin de formation, les stagiaires pourront être présentés à des examens linguistiques auprès d'un centre agréé.

Il est rappelé que la mobilisation des actions « Compétences de base professionnelles » (dispositif régional) ainsi que les formations de l'OFII (pour les personnes ayant signé un Contrat d'Intégration Républicaine) participent également de la construction de parcours ciblés sur le français compétence professionnelle pour les personnes en insertion. Les porteurs de projet seront attentifs aux articulations potentielles entre ces actions et les projets qui seront déposés.

## **EVALUATION**

Les modalités d'évaluation seront déterminées conventionnellement :

1/ sur la base de la conformité aux modalités d'organisation de l'évaluation du dossier de candidature

2/ sur les indicateurs d'efficacité demandés par le Département, notamment :

- le nombre d'entretiens,
- le nombre d'ateliers,
- le nombre de bénéficiaires,
- les suites de parcours,
- évaluation des compétences acquises / à acquérir à partir d'outils concrets, pouvant par exemple être inspiré de la carte régionale des compétences, du référentiel CléA...
- l'accès à la formation ou à l'emploi des bénéficiaires à l'issue de l'action (3 mois après l'action).

# **COMPÉTENCES TRANSVERSALES : Compétences de base**

## **Remise à niveau : acquisition des pré-requis pour entrer en formation**

### **Fiche 2B**

#### **OBJECTIFS GENERAUX**

Cette action doit permettre de maîtriser les savoirs de base et les connaissances nécessaires à une entrée en formation ou en emploi, en validant son projet professionnel. Cette action pourra cibler un ou plusieurs secteurs en tensions.

#### **PROFIL DU PUBLIC**

Le public visé est allocataire du RSA résidant en Seine-Saint-Denis, avec un parcours d'insertion formalisé dans un Contrat d'Engagement Réciproque (CER) ou un PPAE (Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi), qui :

- ont déjà une idée de projet professionnel, c'est-à-dire ont effectué des recherches sur le(s) secteur(s) choisi(s), des enquêtes métiers, des visites en entreprises...
- ont besoin d'un accompagnement pour approfondir et/ou mettre en œuvre un plan d'action autour projet professionnel réaliste et réalisable,
- ont besoin d'acquérir et/ou renforcer des compétences de base en lien avec un projet professionnel bien avancé relié à un contexte professionnel.

#### **OBJECTIFS PEDAGOGIQUES**

- Réactiver et/ou compléter ses connaissances applicables à un secteur et de culture générale, redynamiser ses savoirs de base et acquérir des connaissances nouvelles mobilisables (communication en français, communication en langue étrangère, compétences mathématiques et raisonnement logique, compétences numériques, apprendre à apprendre),
- Valoriser ses acquis et ses aptitudes,
- Confirmer et valider un projet professionnel par immersion en entreprise, et l'élaboration d'un plan d'action.

#### **CONTENU ET MODALITÉS**

L'action, d'une durée courte, devra s'appuyer sur des temps individuels permettant d'identifier les besoins des stagiaires et de mettre en œuvre des actions spécifiques en fonction des besoins.

Des temps collectifs, au travers d'un tronc commun, reprendront des modules de savoirs de base liés à la validation de projet professionnel, de sensibilisation au droit du travail, de connaissance sur le fonctionnement de l'entreprise appliqué au projet professionnel, de technique de recherche d'emploi et de validation de projet professionnel. L'approche concrète devra être privilégiée. La confirmation de projet professionnel s'effectuera par une mise en situation (rapprochement avec des SIAE, PMSMP, stage en entreprise...) et devra déboucher sur une validation de compétences.

Le porteur de projet devra également préparer aux éventuels tests et concours (ex : tests psychotechniques) et préparer aux entretiens, d'entrée en formation notamment.

Selon le niveau d'élaboration du projet professionnel de la personne, l'action devra être fortement centrée sur la remise à niveau des compétences de bases, appliquée au projet professionnel de la personne, ou au contraire proposera de manière équilibrée un travail sur le projet professionnel et la remise à niveau.

## **EVALUATION**

Les modalités d'évaluation seront déterminées conventionnellement :

1/ sur la base de la conformité aux modalités d'organisation de l'évaluation du dossier de candidature

2/ sur les indicateurs d'efficacité demandés par le Département, notamment :

- le nombre de bénéficiaires,
- le nombre d'entretiens individuels,
- l'évaluation de la montée en compétences à partir d'un outil concret, pouvant par exemple être inspiré de la carte régionale des compétences, du référentiel CléA...
- l'affirmation d'un projet professionnel réaliste et réalisable,
- l'accès à la formation ou à l'emploi des bénéficiaires à l'issue de l'action (3 mois après l'action).



# COMPÉTENCES TRANSVERSALES : Compétences personnelles

## Développement des aptitudes personnelles

### Fiche 3A

#### **OBJECTIFS GENERAUX**

L'objectif principal de l'action est d'établir et faire ressortir les compétences et aptitudes transversales des participants et d'en développer, renforcer ou encore acquérir de nouvelles nécessaires à l'insertion/intégration dans le monde du travail.

À travers une meilleure valorisation de soi, l'action devra permettre au stagiaire de se projeter dans un parcours d'insertion professionnelle : réactiver ses capacités d'apprentissage, savoir verbaliser ses compétences et qualités, développer son autonomie.

#### **PROFIL DU PUBLIC**

Le public visé est allocataire du RSA résidant en Seine-Saint-Denis, souhaitant améliorer son niveau de langue, avec un parcours d'insertion formalisé dans un Contrat d'Engagement Réciproque (CER) ou un PPAE (Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi), et :

- n'ayant pas de projet professionnel ou un projet non stabilisé (difficulté à se projeter, méconnaissance ou éloignement durable du marché de l'emploi, sentiment de démotivation...), nécessitant un bilan personnel et professionnel.

#### **OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES**

Les actions proposées devront permettre de :

- Établir un bilan personnel et professionnel, mettant en avant les différents axes positifs et les axes à améliorer dans une optique d'élaboration de projet professionnel et de finalité d'accès à l'emploi.
- Découvrir le monde professionnel (cadre réglementaire, découverte métiers...)
- Reprendre confiance en soi : en ses compétences déjà acquises, en ses aptitudes, en sa capacité à accéder à l'emploi.

Les actions pourront cibler tout ou partie des compétences transversales liées aux aptitudes personnelles listées ci-dessous. Le porteur de projet pourra proposer une intervention selon un autre référentiel de compétences et aptitudes, qui sera détaillé dans le dossier de candidature. Dans tous les cas, le porteur de projet détaillera le niveau attendu en fin d'action pour chaque compétence ou aptitude travaillée :

- Sociabilité (ex : respecter les règles et les rythmes de vie collective, travailler en équipe, trouver sa place dans un groupe, contribuer/être à l'écoute du groupe...)
- Adaptabilité, autonomie (ex : apprendre à apprendre, réactiver ses mécanismes d'apprentissage, entretenir sa curiosité, attitude positive pour travailler, capacité à s'adapter à des aléas...)
- Prise d'initiative, participation (ex : prendre des initiatives, être force de proposition, capacité à résoudre un problème et à rebondir, accepter de négocier...)

- Organisation (ex : développer sa mobilité (freins psycho, capacités cognitives, capacités physiques), planifier ses déplacements ou ses activités, gérer son stress...)
- Numérique : maîtriser les bases de l'informatique pour être autonome dans ses démarches d'insertion.

## **CONTENU ET MODALITES**

L'action devra mettre en avant les potentialités de chacun (revalorisation et image de soi, savoir-être professionnel, confiance en soi, savoir-faire...) et inclure des modules de sensibilisation au monde professionnel, au service d'une reprise de démarche d'insertion professionnelle. Ces modules pourront être réalisés dans le cadre d'un partenariat entre plusieurs associations.

L'action comprendra des phases alternant un accompagnement individualisé, en cohérence avec l'action menée par la structure référente du participant, et des activités collectives favorisant une dynamique de groupe et le positionnement des participants en tant qu'acteurs de leur parcours.

Ainsi, l'utilisation de supports variés et innovants sont encouragés : outils numériques, techniques artistiques et théâtrales, mises en situation... et une production collective sera valorisée.

Le participant devra avoir été reçu en entretien individuel à trois reprises minimum : au démarrage, à mi-parcours et en fin d'action.

Le porteur de projet devra être en mesure d'orienter les participants vers différents autres acteurs de l'insertion professionnelle et de l'emploi à l'issue de l'action et devra conserver, tout au long de l'action, un lien avec les services référents dans le cadre du suivi individuel des participants.

## **EVALUATION**

Les modalités d'évaluation seront déterminées conventionnellement :

1/ sur la base de la conformité aux modalités d'organisation de l'évaluation du dossier de candidature

2/ sur les indicateurs d'efficacité demandés par le Département, notamment :

- le nombre d'entretiens,
- le nombre d'ateliers,
- le nombre de bénéficiaires,
- évaluation de la montée en compétences à partir d'outils concrets, pouvant par exemple être inspiré de la carte régionale des compétences, du référentiel CléA...

# COMPÉTENCES TRANSVERSALES : Compétences personnelles

## Mobilité : permis de conduire

### Fiche 3B

#### **OBJECTIFS GÉNÉRAUX**

Cette action doit permettre à un public ayant défini son projet professionnel de passer le code et la conduite et de valider son projet professionnel au travers de périodes d'immersions en entreprises.

Selon la maturité du projet de la personne accompagnée, cette action devra lui permettre de construire son projet professionnel et le confirmer, ou de le consolider pour favoriser sa mise en emploi direct. Les projets professionnels exprimés devront porter sur des métiers ou secteurs où le permis de conduire s'avère nécessaire ou fortement recommandé.

#### **PROFIL DU PUBLIC**

Les publics visés sont les allocataires du RSA résidant en Seine-Saint-Denis suivis par un service référent et/ou les jeunes de 18 à 25 ans suivis en mission locale ou en espaces dynamiques d'insertion, ou d'autres structures accompagnantes, qui ont :

- un parcours d'insertion formalisé dans un Contrat d'Engagement Réciproque (CER) ou un PPAE (Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi), ou un contrat (parcours Mission locale...) ou engagement avec une autre structure d'insertion ;
- un projet professionnel défini :
  - ayant exprimé une idée de projet professionnel, déjà confortée par une première approche concrète du métier (enquête-métiers, visites d'entreprises réalisées...) et nécessitant le permis de conduire : il s'agira dans ce cas d'accompagner la construction et la confirmation du projet ;

ou

- ayant un projet confirmé par l'obtention d'une qualification ou une expérience professionnelle dans un métier qui nécessite le permis de conduire : il s'agira dans ce cas, de participer à la consolidation et la concrétisation du projet en soutenant la personne dans la recherche de solution et l'accès à l'emploi.

Les personnes accompagnées :

- ne sont pas en possession du code de la route,
- n'ont pas fait l'objet d'une annulation ou suspension du permis de conduire,
- n'ont pas une évaluation de départ supérieure à 40 heures de conduite.

#### **OBJECTIFS PEDAGOGIQUES**

L'action devra permettre, avec un tronc commun destiné à l'obtention du permis B et des modules liés au travail sur le projet professionnel et la connaissance du monde de l'entreprise :

1/ d'acquérir des compétences nécessaires à la réussite des examens du code et de la conduite, en vue de favoriser la mobilité dans le cadre de l'insertion professionnelle du stagiaire.

2/ d'établir la validation d'un projet professionnel défini en amont de la formation

- Pour les personnes ayant exprimé une idée de projet professionnel, confortée par une première approche concrète du métier : une période significative en entreprise devra être organisée pour compléter sa connaissance de l'entreprise, des secteurs et des métiers, et **confirmer** le projet professionnel.
- Pour les personnes ayant un projet professionnel confirmé par l'obtention d'une qualification ou une expérience professionnelle dans un métier qui nécessite le permis de conduire : l'immersion en entreprise devra permettre d'**actualiser et développer ses compétences** et capacités utiles à l'exercice du métier visé.

## CONTENU ET MODALITÉS

Le porteur de projets devra mettre en œuvre une action permettant l'apprentissage du permis et contiendra obligatoirement un temps sur la validation du projet professionnel.

L'action comprendra des phases alternant des activités collectives et un accompagnement plus individualisé, en cohérence avec l'action menée par la structure référente du participant.

L'action devra s'appuyer sur une pédagogie différenciée afin de mettre en avant les potentialités de chacun. Le porteur pourra faire appel, si besoin, à des interventions diversifiées de professionnels.

Dans tous les cas, le travail sur le projet professionnel et les stages en entreprise devront permettre à la personne accompagnée de :

- compléter sa connaissance de l'entreprise, des secteurs et des métiers,
- entretenir sa motivation pour apprendre dans le champ professionnel
- s'approprier les codes sociaux de l'entreprise pour préparer à la mise en emploi,

Les modules relatifs à la validation du projet professionnel pourront être réalisés dans le cadre d'un partenariat entre plusieurs associations (notamment pour les périodes de stages en entreprises ou la réalisation de plateaux techniques).

La formation devra comprendre des modules de code de la route, conduite, mécanique et économie d'énergie (éco-conduite), études de plans.

Les stagiaires bénéficieront de minimum 2 présentations à l'examen théorique (3 si nécessaire) ainsi que de 2 présentations à l'examen pratique. Chaque stagiaire bénéficiera d'un quota de 50 heures maximum de conduites mobilisables, sauf situation particulière à faire remonter au service référent et au Département.

Le porteur de projet devra effectuer le suivi des heures de conduite non utilisées par des stagiaires. Ces heures devront être mutualisées pour qu'elles puissent être mobilisées si besoin par les autres participants de l'action.

Chaque action débutera en 2018 et se déroulera sur une durée de 12 mois maximum.

Dans le cadre du suivi, pendant et après l'action, l'organisme devra s'assurer qu'il y a un relais avec les services compétents et que le parcours d'insertion se poursuit.

## **EVALUATION**

Les modalités d'évaluation seront déterminées conventionnellement sur la base d'indicateurs identifiés par le Département, notamment :

- l'organisation du relais avec le service référent
- le nombre d'heures de code et de conduite effectué par participant
- la réussite à l'examen du code et de la conduite
- la validation des projets professionnels définis en amont de l'action au travers de périodes de stages effectives ou la réalisation de plateaux techniques
- l'accès à la formation ou à l'emploi des bénéficiaires à l'issue de l'action (3 mois après l'action).

# COMPETENCES PROFESSIONNELLES

## Pré qualification - professionnalisation

### Fiche 4

#### OBJECTIFS GENERAUX

L'action doit permettre au stagiaire :

- De confirmer un projet professionnel dans le secteur visé par l'action
- D'accéder à une formation qualifiante si nécessaire au retour à l'emploi ou obtenir un niveau de formation pour accéder à une formation de niveau supérieur ou un concours
- D'accéder à un emploi durable à l'issue de la formation.

#### PROFIL DU PUBLIC

Le public visé est allocataire du RSA résidant en Seine Saint-Denis avec :

- un parcours d'insertion formalisé dans un Contrat d'Engagement Réciproque (CER),
- un projet professionnel à confirmer pour les actions d'accès à la qualification ou déjà confirmé pour les actions de professionnalisation

#### OPPORTUNITE

Afin de sécuriser les parcours d'insertion des allocataires du RSA, des actions de pré qualification et de professionnalisation sont souvent nécessaires pour préparer les publics à l'accès à une formation certifiante ou à un emploi.

#### A- Pré-qualification

=> s'orienter vers la formation certifiante la plus adéquate et satisfaire au pré requis de celle-ci

Il s'agit de permettre aux personnes :

- de confirmer leurs projets dans un secteur en leur faisant découvrir les environnements professionnels auxquels ils se destinent, les différents postes possibles et les moyens d'y parvenir notamment par des formations certifiantes.
- d'acquérir des compétences techniques et des gestes professionnels et les mettre en pratique pour ensuite étayer leur candidature
- d'éventuellement engager une première étape de validation de compétences acquises ou de préparer à un concours
- de renforcer (si nécessaire au regard des publics ciblés et du secteur visé) les

#### B- Professionnalisation

=> valoriser les compétences et expériences professionnelles acquises pour répondre aux exigences des employeurs.

Il s'agit de permettre aux personnes :

- d'actualiser, de compléter, de transposer, d'acquérir des connaissances techniques, des compétences techniques dans un secteur, un métier en leur faisant découvrir les différents environnements professionnels auxquels ils se destinent,
- d'acquérir des compétences techniques et des gestes professionnels
- de les mettre en pratique
- de renforcer (si nécessaire au regard des publics ciblés et du secteur visé) les compétences en communication écrite, orale en lien avec le secteur visé ; les connaissances mathématiques...

---

compétences en communication écrite, orale en lien avec le secteur visé ; les connaissances mathématiques...

Certains emplois sont accessibles avec des certifications partielles, telles que les CQP, voire certains sans certifications mais en ayant acquis les gestes et techniques spécifiques au métier visé et nécessaire pour accéder à l'emploi.

Ainsi, le porteur de projet présentera une action visant l'accès à une formation ou un emploi dans les filières porteuses d'emploi\*\* et en particulier dans les filières prioritaires (transition écologique, numérique).

Une attention particulière sera portée à la note d'opportunité du dossier de candidature.

Le porteur de projet y indiquera la filière ou le secteur choisi(e) en précisant le code ROME et montrera d'une part que les métiers présentés sont pourvoyeurs d'emplois et d'autre part que la formation proposée permettra l'accès à ces emplois.

Le porteur de projet présentera en détail :

- les méthodes et outils utilisés pour identifier les compétences demandées par les entreprises (exemples : Code Rome, offres d'emploi, rencontres avec les services RH...);
- des éléments contextualisés sur la filière et les métiers visés ;
- des exemples concrets d'actions menées avec les entreprises ou les fédérations professionnelles (cf. convention de partenariats ...);
- les potentialités de recrutement sur le métier visé par l'action...

## **CONTENU ET MODALITES**

### **Contenu :**

En fonction du type d'action A ou B, il s'agira de préciser les publics visés et des secteurs proposés.

Outre les modules liés à l'acquisition des connaissances et des compétences techniques, un travail de confirmation de projet, une appréhension fine des métiers et des postes ainsi que des suites de parcours possibles devra être proposé.

D'autre part, la formation devra également comprendre :

> Un ou des modules de renforcement des connaissances générales : à adapter en fonction du type d'action A ou B selon qu'il vise l'appropriation ou la réappropriation des connaissances générales pour mieux acquérir les connaissances techniques à mobiliser en situation de travail ou pour satisfaire au pré requis d'une formation de niveau supérieur.

Il peut s'agir de français langue professionnelle ou français en situation de travail.

> Un module « Communication » : comportant une partie sur les codes sociaux, comportements en entreprise, relations aux collègues, aux hiérarchiques mais également une partie sur la gestion du stress liés au passage de tests et d'entretiens qu'ils auront à passer.

> Un module « Techniques de Recherche d'Emploi / Accompagnement à l'emploi » :

Dans le cadre de la formation, les stagiaires sont amenés à réaliser une période en entreprise. Cette recherche de stage est une mise en pratique des techniques de recherche d'emploi.

Ce module doit permettre aux stagiaires :

- de connaître les différents environnements d'exercices du métier,

- d'identifier les employeurs potentiels
- de comprendre et répondre à une offre d'emploi
- de réaliser son CV
- de bien se connaître et d'être capable présenter son parcours, ses compétences
- de mener un entretien de recrutement
- d'utiliser les outils informatiques et numériques dans leur recherche
- d'organiser sa recherche

Il est important que ces TRE soient bien en lien avec les employeurs du secteur et du ou des métiers visés par la formation et pas « généraliste » (témoignages d'entreprises, des conseils, des simulations d'entretiens par des professionnels...).

## **Moyens pédagogiques et partenariat**

Une attention particulière sera portée à l'acquisition des gestes professionnels :

> Description des plateaux techniques (postes, équipements...), modalités de mise en situation pratique, animation par des intervenants qualifiés issus ou en lien avec les entreprises.

> Lors de la ou des périodes pratiques entreprises :

- une convention tripartite est signée entre le stagiaire, l'entreprise et l'organisme. Cette convention de stage doit définir les objectifs poursuivis par le stagiaire ; les conditions de réalisation (horaires, lieux...) ; la désignation d'un tuteur et de l'organisation en précisant les tâches, les missions qu'aura à réaliser le stagiaire permettant bien sûr de développer les compétences en relation avec la formation.
- L'organisme doit veiller au bon déroulement de cette période et l'évaluer avec le tuteur désigné par l'entreprise et le stagiaire – un modèle de grille d'évaluation sera transmise.

L'organisme présentera ses relations avec entreprises, fédérations professionnelles, en formalisant le type de partenariat : convention, protocole, ... ainsi que celles développées avec d'autres associations et organismes de formation, notamment du PDI.

## **Mise en œuvre de l'action**

Tenant compte des retours des organismes de formation et des prescripteurs, du suivi des actions mises en œuvre dans le cadre du PDI les années précédentes, une attention particulière sera portée sur :

> Phase de recrutement :

Cette phase est importante pour sécuriser les projets de formations et les parcours des allocataires du RSA.

Il est demandé de décrire précisément le processus de recrutement :

- informations sur les métiers accessibles à l'issue de la formation,
- les moyens mis en œuvre pour sélectionner les publics (tests de connaissances, mise en situation pratique, entretiens de motivation...).

Un retour formalisé indiquant les motifs de refus d'entrée (pertinence du projet professionnel de la personne, intérêt exprimé, pré requis, ...) devra être transmis aux prescripteurs, une proposition de préconisation sera inscrite dans la fiche de prescription pour le prescripteur et un document remis à la personne.



### Lien avec les prescripteurs

Le porteur de projet indiquera les procédés choisis pour informer les prescripteurs et partenaires des suites de parcours ou de réorientation de chaque stagiaire.

Le porteur de projet devra conserver, tout au long de l'action, un lien avec les services référents dans le cadre du suivi individuel des participants.

Le Département sera attentif aux modalités qui permettront le maintien en formation et la sécurisation des parcours.

### Les documents stagiaires

A l'entrée en formation le stagiaire recevra : une attestation d'entrée en formation, le planning de l'action, la liste des intervenants, le contenu de la formation, un livret stagiaire (contrat d'objectif de formation et suivi de progression).

En cours de formation : une convention de stage en entreprise ainsi que la grille évaluation de stage pratique

En fin de formation : une attestation de fin de formation.

Il est demandé, sur cette attestation, que soient stipulées les compétences acquises en fin de formation.

Le porteur de projet s'engage à accompagner les stagiaires pour leur faciliter les démarches d'inscription aux épreuves si prévues dans l'action.

## **EVALUATION**

Les modalités d'évaluation seront déterminées conventionnellement :

1/ sur la base de la conformité de l'action avec les objectifs et les conditions de mise en œuvre présentées dans le dossier de candidature ;

2/ sur les indicateurs d'efficacité identifiés par le Département, notamment :

- le nombre de bénéficiaires,
- l'évaluation des acquis en fin de formation,
- la réussite aux certifications partielles nécessaires,
- la réussite aux tests d'entrée en formation certifiante,
- l'accès à l'emploi des bénéficiaires à l'issue de l'action et 3 mois après l'action.

3/ la pertinence de l'action mesurée par les résultats et les retours de stage par rapport à la note d'opportunité du dossier de candidature

\*\* lien DM sur les rapports d'études ou BMO....

<https://www.defi-metiers.fr/metiers-secteurs/panoramas>

<https://www.defi-metiers.fr/dossiers/les-metiers-de-demain-en-ile-de-france>

<https://www.defi-metiers.fr/breves/quels-metiers-recruteront-en-2022>

<https://www.defi-metiers.fr/etudes/creation-demploi-en-ile-de-france-lhorizon-2030>

<https://www.defi-metiers.fr/publications/les-creations-demploi-en-ile-de-france-lhorizon-2030-focale-ndeg21>

# COMPETENCES PROFESSIONNELLES

## Qualification

### Fiche 5

#### **OBJECTIFS GENERAUX**

L'action doit permettre au stagiaire :

- d'obtenir une certification : un Diplôme, un Titre professionnel ou un Certificat de Qualification Professionnelle reconnu par la branche professionnelle **nécessaire** à l'emploi
- d'accéder à un emploi durable à l'issue de la formation.

#### **PROFIL DU PUBLIC**

Le public visé est allocataire du RSA résidant en Seine Saint-Denis avec :

- un parcours d'insertion formalisé dans un Contrat d'Engagement Réciproque (CER), ) ou un PPAE (Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi)
- un projet professionnel confirmé.

#### **CONTEXTE ET OPPORTUNITE**

Certains métiers exigent pour leur exercice d'obtenir une certification\*, conditions permettant l'accès au métier soit par réglementation, soit par exigence des recruteurs, soit pour accéder à un concours.

Ainsi, le porteur de projet présentera une certification nécessaire à l'obtention d'un emploi dans les filières porteuses d'emploi\*\* et en particulier dans les filières prioritaires (transition écologique, numérique).

Une attention particulière sera portée à la note d'opportunité du dossier de candidature.

Le porteur de projet y indiquera la filière ou le secteur choisi(e) en précisant le code ROME et montrera d'une part que les métiers présentés sont pourvoyeurs d'emplois et d'autre part que la certification proposée est une condition nécessaire pour accéder à ces emplois.

Le porteur de projet présentera en détail :

- les méthodes et outils utilisés pour identifier les qualifications demandées par les entreprises (exemples : Code Rome, offres d'emploi, rencontres avec les services RH...);
- des éléments contextualisés sur la filière et les métiers visés ;
- des exemples concrets d'actions menées avec les entreprises ou les fédérations professionnelles (cf. convention de partenariats ...);
- les potentialités de recrutement sur le métier visé par l'action...

#### **CONTENU ET MODALITES**

##### **Contenu :**

Pour ces actions préparant l'obtention d'une certification (diplômes, titres, CQP, etc.), la durée et le contenu ainsi que les périodes de stages pratiques devront respecter les exigences des réglementations relatives aux diplômes ou certifications visés.

Les références des certifications devront être précisées et transmises ainsi que les modalités de présentation aux épreuves.

Les contenus minimums liés aux référentiels de certification devront également comporter :

> Un module « Communication » : comportant une partie sur les codes sociaux, comportements en entreprise, (relations aux collègues, aux hiérarchiques...) mais également une partie sur la **gestion du stress** avec par exemple des mises en situation avec des examens blancs dans les conditions des épreuves qu'ils auront à passer.

> Un module « Techniques de Recherche d'Emploi / Accompagnement à l'emploi » :

Dans le cadre de la formation, les stagiaires sont amenés à réaliser une période en entreprise. Cette recherche de stage est une mise en pratique des techniques de recherche d'emploi.

Ce module doit permettre aux stagiaires :

- de connaître les différents environnements d'exercices du métier,
- d'identifier les employeurs potentiels
- de comprendre et répondre à une offre d'emploi
- de réaliser son CV
- d'acquérir / consolider un vocabulaire du métier, une «culture du métier »
- de bien se connaître et d'être capable présenter son parcours, ses compétences
- de mener un entretien de recrutement
- d'utiliser les outils informatiques et numériques dans leur recherche
- d'organiser sa recherche

Il est important que ces TRE soient bien en lien avec les employeurs du secteur et du ou des métiers visés par la formation et pas « généraliste » (témoignages d'entreprises, d'anciens stagiaires, des conseils, des simulations d'entretiens par des professionnels...).

> Selon les exigences et les besoins en compétences identifiés avec des employeurs, le porteur de projet pourra adapter le contenu de l'action en ajoutant aux contenus exigés ce qui lui semble améliorer la réussite des parcours.

## **Moyens pédagogiques et partenariat**

Une attention particulière sera portée à l'acquisition des gestes professionnels :

> Description des plateaux techniques (postes, équipements...), modalités de mise en situation pratique, animation par des intervenants qualifiés issus ou en lien avec les entreprises.

> Lors de la ou des périodes pratiques entreprises :

- une convention tripartite est signée entre le stagiaire, l'entreprise et l'organisme. Cette convention de stage doit définir les objectifs poursuivis par le stagiaire ; les conditions de réalisation (horaires, lieux...) ; la désignation d'un tuteur et de l'organisation en précisant les tâches, les missions qu'aura à réaliser le stagiaire permettant bien sûr de développer les compétences en relation avec la formation.
- L'organisme doit veiller au bon déroulement de cette période et l'évaluer avec le tuteur désigné par l'entreprise et le stagiaire – un modèle de grille d'évaluation sera transmise.

L'organisme présentera ses relations avec entreprises, fédérations professionnelles, en formalisant le type de partenariat : convention, protocole, ... ainsi que celles développées avec d'autres associations et organismes de formation, notamment du PDI.

## **Mise en œuvre de l'action**

Tenant compte des retours des organismes de formation et des prescripteurs, du suivi des actions mises en œuvre dans le cadre du PDI les années précédentes, une attention particulière sera portée sur :

### > La phase de recrutement

Cette phase est importante pour sécuriser les projets de formations et les parcours des allocataires du RSA.

Il est demandé de décrire précisément le processus de recrutement :

- informations sur les métiers accessibles à l'issue de la formation,
- les moyens mis en œuvre pour sélectionner les publics (tests de connaissances, mise en situation pratique, entretiens de motivation...).

Un retour formalisé indiquant les motifs de refus d'entrée (pertinence du projet professionnel de la personne, intérêt exprimé, pré requis, ...) devra être transmis aux prescripteurs, une proposition de préconisation sera inscrite dans la fiche de prescription pour le prescripteur et un document remis à la personne.

### > Le lien avec les prescripteurs

Le porteur de projet indiquera les procédés choisis pour informer les prescripteurs

- en amont des démarrages des actions,
- durant l'action
- en fin d'action, en précisant les suites de parcours ou de réorientation pour chaque stagiaire.

Le porteur de projet devra conserver, tout au long de l'action, un lien avec les services référents dans le cadre du suivi individuel des participants.

Le Département sera attentif aux modalités qui permettront le maintien en formation et la sécurisation des parcours.

### > Les documents stagiaires

A l'entrée en formation le stagiaire recevra : une attestation d'entrée en formation, le planning de l'action, la liste des intervenants, le contenu de la formation, un livret stagiaire (contrat d'objectif de formation et suivi de progression)

En cours de formation : une convention de stage en entreprise ainsi que la grille évaluation de stage pratique

En fin de formation : une attestation de fin de formation.

Il est demandé, sur cette attestation, que soient stipulées les compétences acquises en fin de formation.

Le porteur de projet s'engage à accompagner les stagiaires pour leur faciliter les démarches d'inscription aux épreuves.

## **EVALUATION**

Les modalités d'évaluation seront déterminées conventionnellement :

1/ sur la base de la conformité de l'action avec les objectifs et les conditions de mise en œuvre présentées dans le dossier de candidature ;

2/ sur les indicateurs d'efficacité identifiés par le Département, notamment :

- le nombre de bénéficiaires,

- l'évaluation des acquis en fin de formation,
- la réussite aux examens nécessaires à la qualification,
- l'accès à l'emploi des bénéficiaires à l'issue de l'action et 3 mois après l'action.

3/ la pertinence de l'action mesurée par les résultats et les retours de stage par rapport à la note d'opportunité du dossier de candidature

\*\*\*\*\*

A titre d'information

<https://www.defi-metiers.fr/metiers-secteurs/panoramas>

<https://www.defi-metiers.fr/dossiers/les-metiers-de-demain-en-ile-de-france>

<https://www.defi-metiers.fr/breves/quels-metiers-recruteront-en-2022>

<https://www.defi-metiers.fr/etudes/creation-demploi-en-ile-de-france-lhorizon-2030>

<https://www.defi-metiers.fr/publications/les-creations-demploi-en-ile-de-france-lhorizon-2030-focale-ndeg21>

# ACCOMPAGNEMENT RENFORCE

## Accéder à l'emploi

### Fiche 6

#### **OBJECTIFS GENERAUX**

L'action doit permettre au stagiaire :

- d'accéder à un emploi durable
- d'être accompagné dans sa recherche d'emploi
- d'être mis en relation avec des employeurs potentiels

#### **PROFIL DU PUBLIC**

Le public visé est allocataire du RSA résidant en Seine Saint-Denis :

- Ayant un parcours d'insertion formalisé dans un Contrat d'Engagement Réciproque (CER) ou un Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE)
- Ayant un projet d'accès ou de retour à l'emploi
- Ayant un projet de réorientation professionnelle dans un secteur professionnel
- Ayant besoin d'un accompagnement renforcé pour accéder à l'emploi

#### **OPPORTUNITE**

L'accès à l'emploi est une priorité du Programme Départemental d'Insertion et d'Emploi. Il semble important d'offrir au public et au conseiller d'insertion professionnelle une variété de solutions pour permettre un accompagnement renforcé à l'emploi.

Ainsi, plusieurs types d'actions pourront être proposés :

A- Mise en relation les publics avec les employeurs

B- Modules courts d'aide à la recherche d'emploi (au sein des structures d'accompagnement)

C- Actions de réorientation professionnelle et/ou reconversion sur des métiers porteurs

#### **CONTENU ET MODALITES**

Le porteur de projet devra :

- S'appuyer sur une analyse des caractéristiques du marché du travail (exigences et besoins en compétences des employeurs du secteur d'activité visé) ;
- S'appuyer sur les besoins en compétences des employeurs du secteur d'activité visé qui seront précisés dans une note d'opportunité présente dans le dossier de candidature
- Conserver, tout au long de l'action, un lien avec les services référents dans le cadre du suivi individuel des participants ;

L'accompagnement proposé pourra être individualisé et/ou collectif.

Une période d'immersion en entreprise pourra être mise en place afin de permettre de mettre en œuvre des compétences identifiées

Le porteur de projet devra, sur un temps de positionnement, en lien avec les services référents et avec la personne faire un point sur sa demande d'accompagnement vers l'emploi, sur les recherches déjà réalisées, sur l'adéquation des outils de recherche d'emploi avec le secteur/métier recherché.

Plusieurs types d'actions pourront être proposés :

### **A- Mise en relation les publics avec les employeurs**

Il s'agira de :

- Développer des opportunités d'emploi, notamment par la mise en relation avec les entreprises, par la préparation aux entretiens professionnels...
- S'appuyer sur un diagnostic personnalisé des publics engagés dans l'action (en lien avec les services référents) ;
- Proposer des modalités d'accompagnement dans l'emploi (dans des mesures à définir en concertation avec le Conseil départemental) ;

### **B- Modules courts d'aide à la recherche d'emploi**

Les publics en recherche d'emploi ont besoin de périodes à la fois collectives et individuelles pour organiser leur recherche d'emploi, s'approprier les nouveaux moyens notamment numériques de rechercher un emploi, de préparer un entretien d'embauche, des tests psychotechniques, repérer, bien comprendre et répondre à des offres d'emploi, être soutenus dans leur recherche

*A titre d'exemple :*

- *bien se connaître et d'être capable présenter son parcours, ses compétences*
- *mener un entretien de recrutement*
- *identifier les employeurs potentiels*
- *sélectionner, comprendre et répondre à une offre d'emploi*
- *réaliser son CV*
- *utiliser les outils informatiques et numériques dans leur recherche*
- *organiser sa recherche*

Ces ateliers devront être proposés au sein des structures d'accompagnement pour venir en appui des conseillers et notamment des correspondants emplois des projets de ville

### **C- Actions de réorientation professionnelle et/ou reconversion sur des métiers porteurs**

Ces actions s'adressent à des publics ayant obtenu une certification professionnelle, inscrits comme recherchant un emploi avec cette certification mais n'ayant pas ou peu travaillé en lien avec celle-ci (*ex: CAP petite enfance, aide à la personne, vente...*)

Une phase de positionnement permettra, avec la personne, d'identifier les éléments qui ont pu mettre en échec l'accès à l'emploi, de confirmer le projet professionnel et la recherche d'emploi dans le métier et établir un plan d'action.

Des modules de réappropriation de connaissances et gestes techniques pourront être mis en place par le biais de plateaux techniques, d'immersion en entreprise et de mise en relation pour l'accès à l'emploi.

## **EVALUATION**

Les modalités d'évaluation seront déterminées conventionnellement :

1/ sur la base de la conformité de l'action avec les conditions de mise en œuvre présentées dans le dossier de candidature ;

2/ sur les indicateurs d'efficacité identifiés par le Département, notamment :

- le nombre de bénéficiaires,
- le nombre de mise en relation avec des employeurs
- le nombre de sortie en emploi en fin de formation et à 3 mois
- le type de contrat de travail obtenu.

3/ la pertinence de l'action mesurée par les résultats et les retours de stage par rapport à la note d'opportunité du dossier de candidature



# ACCOMPAGNEMENT RENFORCE

## Développer un accompagnement ciblé, levier pour l'insertion professionnelle des publics vulnérables

### Fiche 7

#### **OBJECTIFS GÉNÉRAUX**

Cette action doit permettre à un public bénéficiaire ou demandeur du RSA d'établir un plan d'action pour rétablir ses droits et les maintenir. Plus particulièrement, l'accompagnement de ce public devra s'articuler autour du respect des règles liées au dispositif légal de droits et devoirs du RSA et l'établissement d'un bilan personnel et professionnel centré sur les acquis de la personne afin de favoriser son employabilité ainsi que son insertion professionnelle.

#### **PROFIL DU PUBLIC**

Le public visé est allocataire du RSA, ou demandeur du RSA qui n'en bénéficie pas encore.

Ces actions s'adressent à des personnes possédant des attaches sur le territoire séquanodionisien mais dont le mode de vie rend difficile une inscription régulière et durable sur le territoire, et ainsi un accompagnement fluide par le « droit commun » : personnes sans domicile fixe, sortants de prison, gens du voyage.

#### **OBJECTIFS PEDAGOGIQUES**

L'action devra permettre au bénéficiaire :

- d'établir un plan d'action pour rétablir ou maintenir ses droits (RSA et droits connexes)
- de se repérer et de respecter les règles liées au dispositif légal de droits et devoirs du rsa (contractualisation, respect des obligations, démarches d'insertion)
- d'établir un bilan personnel et professionnel sur ses valeurs, intérêts, expériences, compétences professionnels etc. permettant de se projeter dans un parcours d'insertion professionnelle,
- de rétablir une image positive et active de la personne accompagnée.

#### **CONTENU ET MODALITÉS**

Au titre de cette action, l'association porteuse de l'action peut envisager un conventionnement spécifique avec le Département afin de devenir service « référent RSA ». Le cas échéant, le porteur de projets devra privilégier le lien avec les autres associations et services référents, particulièrement lorsqu'il s'agira de préparer la fin de l'accompagnement par l'association et le relai vers le droit commun.

L'action devra favoriser une approche globale, partenariale et pluridisciplinaire de l'accompagnement des publics. Celui-ci pourra avoir lieu sur une année entière, renouvelable sur proposition de la structure et sur validation du Conseil départemental à travers l'actualisation des Contrats d'Engagement Réciproque.

L'action proposera, si possible, une mixité entre accompagnement individuel et accompagnement collectif.

L'accent sera porté sur la mise en œuvre d'un plan d'action permettant de favoriser l'insertion professionnelle des personnes accompagnées. L'accompagnement portant sur l'aide à l'émergence du projet professionnel / l'accès à l'emploi pourra être réalisé dans le cadre d'un partenariat entre plusieurs associations.

## **EVALUATION**

Les modalités d'évaluation seront déterminées conventionnellement sur la base d'indicateurs identifiés par le Département, notamment :

- le nombre de bénéficiaires
- l'évaluation des situations de départ et de leur progression sur différents champs (réflexion à mener en partenariat avec le Département)
- le nombre d'entretiens et d'ateliers réalisés au cours de l'accompagnement par le bénéficiaire
- l'accès à la formation ou à l'emploi des bénéficiaires à l'issue de l'action (3 mois après l'action)